



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault

Le Président du SDIS de l'Hérault

à

Monsieur Hervé MARQUES
Maire de la commune de Sète

Hôtel de Ville – boîte postale 373
20 bis rue Paul VALERY
34 200 SETE

Vailhauquès, le

13 AOUT 2026

Affaire suivie par : Clémentine Bonino (clementine.bonino@sdis34.fr)

REFERENCES : GAGJ- juridique – ctx_fin_sete_2025-01

TELEPHONE : 04.67.10.35.27

N° DE DEPART : EF/EV/MR/CB/ - n° 5524

LRAR : 885000644780743

Objet : requête 202502787-5 (Sète c/ Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Monsieur le Maire,

Par une nouvelle notification en date du 22 octobre 2025, le SDIS de l'Hérault était informé que la ville de Sète intentait un recours n°2502787-5 devant le Tribunal administratif de Montpellier contre la délibération du Conseil d'administration n°2024-90 du 7 octobre 2024.

Un courrier a été envoyé le 26 novembre 2025 afin de connaître votre position quant à la possibilité d'aboutir à un nouveau désistement considérant les incohérences entre le précédent (n°2501802) et le recours précité. Ce courrier est resté sans réponse.

Le Tribunal administratif, par courrier de 30 juillet dernier rappelle sa proposition de médiation à laquelle il semblerait que la ville de Sète ne soit pas opposée.

Or, dans ce contexte, vous comprendrez aisément que le SDIS de l'Hérault n'assurera pas le dispositif prévisionnel de secours pour les festivités de la Saint-Louis si la commune venait à refuser un désistement. Le cas échéant, je vous invite à vous rapprocher d'un autre prestataire dans les meilleurs délais.

En effet, la position de l'établissement est claire et aucun moyen ne serait déployé en faveur d'une collectivité susceptible d'un tel recours juridique.

Comptant sur votre compréhension pour aboutir à une issue favorable à l'ensemble des parties, je sollicite de votre part une nouvelle analyse de la situation en cours.

Vous remerciant par avance pour votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Ensemble à vous Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Kléber MESQUIDA
Président du Conseil départemental